



Nous certifions que les produits suivants : SERVIPACK

Composés de : Couvert Bois
Stockage à l'abri de l'humidité.

Sont conformes aux réglementations européennes et françaises qui leur sont applicables, dans leur version en vigueur à ce jour :

En matière d'aptitude au contact alimentaire, et notamment :

- RÈGLEMENT (CE) No 1935/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et abrogeant les directives 80/590/CEE et 89/109/CEE
- RÈGLEMENT (CE) No 2023/2006 DE LA COMMISSION du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires
- BfR Recommandation XXXVI (Papier et carton pour le contact alimentaire).
- DGCCRF - Fiche MCDA n°4 (V02 – 01/01/2019) Aptitude au contact alimentaire des matériaux organiques à base de fibres végétales destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

En matière d'environnement dans la conception et la fabrication d'emballages, et notamment :

- DIRECTIVE 94/62/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages
- DIRECTIVE (UE) 2018/852 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 30 mai 2018 modifiant la directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages
- EN 13430:2004 Août 2004 Emballage. Exigences relatives aux emballages valorisables par recyclage matière
- EN 13431:2004 Août 2004 Emballage. Exigences relatives aux emballages valorisables énergétiquement, incluant la spécification d'une valeur calorifique inférieure minimale

Nous déclarons que :

Le matériau référencé ci-dessus, dans les conditions normales et prévisibles d'emploi, est apte :

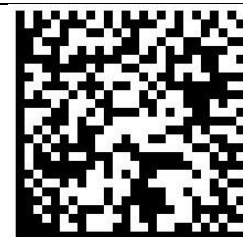
Non concerné

Facteur de correction : N/A

Ratio Surface volume :

Métaux lourds (Directive 94/62 EC) : **Basé sur la déclaration des fournisseurs.**

La durée et température de contact avec les denrées alimentaires correspondent aux conditions des essais de migration globale suivantes : ()



Simulant	Durée de la migration	Température de la migration	Commentaires
Non concerné			

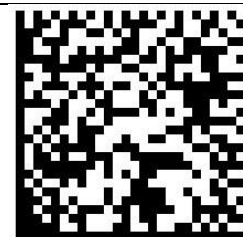
MG0	30 min à 40 °C	Tout contact avec des denrées alimentaires à des températures basses ou à la température ambiante et pendant une courte durée (≤ 30 minutes).
MG1	10 j à 20 °C	Tout contact à l'état congelé et à l'état réfrigéré.
MG2	10 j à 40 °C	Tout entreposage de longue durée à température ambiante ou à une température inférieure, y compris le chauffage à 70 °C au maximum pendant 2 heures au maximum ou le chauffage à 100 °C au maximum pendant 15 minutes au maximum.
MG3	2 h à 70 °C	Toute condition comprenant le chauffage à 70 °C au maximum pendant 2 heures au maximum ou le chauffage à 100 °C au maximum pendant 15 minutes au maximum, non suivie d'un entreposage de longue durée à température ambiante ou à l'état réfrigéré.
MG4	1 h à 100 °C	Applications à haute température pour tous les simulant à une température maximale de 100 °C..
MG5	soit 2 h à 100 °C ou à la température de reflux, soit 1 h à 121 °C	Applications à haute température à une température maximale de 121 °C

Sur la base des déclarations de nos fournisseurs et en fonction des fabrications, Le matériau Couvert Bois peut contenir les substances suivantes soumises à restrictions :

Numéro référence	Numéro CAS	Substances :	LMS (mg/kg)
n/a	n/a	n/a	n/a

Sur la base des déclarations de nos fournisseurs et en fonction des fabrications, Le matériau **Couvert Bois** peut contenir les additifs à double fonctionnalité suivants :

Numéro E	Numéro CAS	Nom Additif :
----------	------------	---------------



26240 BEAUSEMBLANT

n/a

n/a

n/a

Sur la base des déclarations de nos fournisseurs et en fonction des fabrications, Le matériau **Couvert Bois** peut contenir les matériaux recyclés suivants :

- Non concerné

Pour les emballages contenant du carton, fibre végétale ou papier, veuillez trouver ci-dessous les tests de migration spécifiques réalisés selon les recommandations et règlements applicables :

Test du Pentachlorophénol (PCP) Norme EN ISO 15320 : 2011. Limite de migration selon la note DGCCRF N°2004-64.

Dans le cas où un traitement au PCP est utilisé

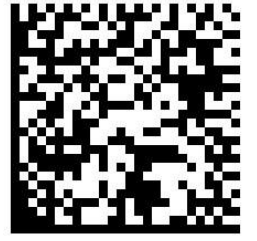
Substance	N° de CAS	Limite de migration / Migration Limit	Commentaires / Comments
Pentachlorophénol (PCP)	87-86-5	<0.10 mg/Kg	

Références concernées :

Désignation	Famille	Reference
MINI CUILLERE BOIS 96MM	SERVIPACK	CUBOIS100
MINI FOURCHETTE BOIS 85MM	SERVIPACK	FOBOIS100
KIT PAPIER COUVERT BOIS 2/1	SERVIPACK	KITBOIS2
KIT PAPIER COUVERT BOIS 3/1	SERVIPACK	KITBOIS3
KIT PAPIER COUVERT BOIS 4/1	SERVIPACK	KITBOIS4
KIT PAPIER COUVERT BOIS 6/1	SERVIPACK	KITBOIS6
FOURCHETTE BOIS 160MM	SERVIPACK	FOBOIS160
COUTEAU BOIS 160MM	SERVIPACK	COBOIS160
CUILLERE BOIS 160MM	SERVIPACK	CUBOIS160
PETITE CUILLERE	SERVIPACK	CUDBOIS110
AGITATEUR BOIS 110	SERVIPACK	BAGI110BOIS
AGITATEUR BOIS 140MM	SERVIPACK	BAGI140BOIS
KIT PETITE CUILLERE BOIS 110MM	SERVIPACK	KITBOIS125

Toutefois la garantie ne peut s'étendre :

- à toutes modifications ultérieures de la composition du produit visé par la présente déclaration, par addition de substance quelle qu'en soit la nature ;
- à une mise en œuvre pouvant conduire à un matériau dénaturé ;
- à un usage inadéquat des matériaux ;
- à la vérification de la compatibilité réciproque du matériau et des denrées conditionnées, qui est de la responsabilité exclusive de l'utilisateur de l'emballage procédant au conditionnement des denrées conditionnées au regard de son processus industriel et de la composition de ces denrées, et notamment de la non-modification des caractères organoleptiques des denrées conditionnées.



L'utilisation au niveau industriel ou commercial des produits faisant l'objet de la présente déclaration est subordonnée à la vérification de leur conformité aux normes en vigueur ainsi que de leur conformité technique par rapport à l'emploi auquel ils sont destinés.

Ce certificat est destiné à être délivré aux clients et utilisateurs qui en feront la demande.

Cette déclaration prend effet à partir de la date figurant ci-dessous pour une durée maximale de trois ans. Elle annule toute déclaration antérieure. Elle sera modifiée lorsqu'interviendront des changements substantiels dans la fabrication du produit, en mesure de changer certaines conditions essentielles requises par la conformité, ou lorsque les références réglementaires susmentionnées seront modifiées.

Fait à Beausemblant, Le 10/02/2023

Abdellaoui Djamel
Responsable Qualité



P.S : Détail des éléments sur lesquels est basée cette déclaration :

- | | |
|---|-----|
| . Attestation(s) des fournisseurs de matières premières :
(Composant le matériau objet de l'attestation) | Yes |
| . Analyse de métaux lourds : | No |
| . Analyse de migration globale : | No |
| . Analyse de migration spécifique (substances soumises à limitation) : | Yes |
| . Présence de matériaux recyclés suivant règlement 282/2008, | No |
| . Présence de matériaux actifs ou intelligents suivant règlement 450/2009 | No |
| . Autres : | |